

## Réunion n°19 : jeudi 3 mars 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Sylvain Reboulet pouvoir à Jacques Pochon, Emmanuelle Garnier pouvoir à Christian Colombet, Guillaume Tattu pouvoir à Pascale Bonnet, Stéphanie Palué Charra excusée et Loïc Perrier excusé.

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 janvier 2022 à la majorité (12 pour et 1 abstention).*

### Association Chavannes Drôme des Collines :

Son Président M. Gérard Audouy, accompagné d'Eric Bravo, présente l'association et son projet de « ballade des saveurs », le dimanche de Pentecôte 5 juin 2022.

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain non bâti situé route de Griauges, d'une surface de 97m<sup>2</sup>, partie de la parcelle ZE134. Ce terrain est situé en zone U.

*Le conseil municipal décide, à l'unanimité (13), de ne pas exercer son droit de préemption.*

#### Augmentation du temps de travail du secrétariat de Mairie :

Mme Rousset part en retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Elle effectue actuellement 35h dont 5h pour la commune de Mercuroil Veunes (bibliothèque). Lors du départ en retraite, la commune de Mercuroil Veunes ne maintiendra pas ces 5h. Le temps de travail se trouvera donc réduit à 30h. Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, il est proposé d'augmenter de 5h ce temps de travail pour arriver à un temps complet, ce qui rendra le poste plus attractif. La plupart des communes de notre taille, voire de taille inférieure, ont un secrétariat de Mairie à temps complet. La charge et la complexité du travail, ont augmenté ces dernières années. Le surcoût financier, les 3 derniers mois, serait pris en compte en compte dans le budget 2022.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

#### Vente terrain communal à Griauges :

Choix de l'acquéreur : conformément à la décision du conseil municipal en décembre 2021, il est proposé de statuer sur la vente du terrain constructible de 520 m<sup>2</sup> issu de la division de la parcelle ZE33 acquise par la commune en décembre dernier. Un seul candidat (Chavannais) s'est positionné pour l'achat selon les conditions de la commune (prix, engagement à construire). La vente ne pourra se faire que lorsque la modification simplifiée n°3 du PLU aura été actée avec la réduction de l'emplacement réservé concerné (avril probablement).

*Accord du conseil municipal à la majorité (11 pour et 2 abstentions).*

#### Nettoyage de la salle des fêtes et de la salle associative après usage :

En sus de la proposition reçue en janvier (Atalian), la mairie a reçu des devis de 2 autres entreprises, DavidB et Oyode Amaury. Chacune a adressé un devis pour un nettoyage de fond de la salle des fêtes (salle, cuisine et bar ; sols, faïences, sanitaires, vitres, tables et chaises, autre mobilier), un nettoyage de fond de la salle des associations et un dernier à proposer en option aux locataires de la salle des fêtes (salle, cuisine et bar ; sol, sanitaires et mobilier fixe). Ces devis sont d'un montant moins élevé que ceux de la société Atalian. Parallèlement, il a été proposé à un personnel de la commune, Mme Anghour, d'assurer la prestation de nettoyage de la salle des fêtes après location. Mme Anghour y est favorable hors périodes de congés.

David Bernard et Stéphane Gonthier concernés personnellement ne participent pas aux décisions.

Après débat, il est proposé de ne plus mettre le nettoyage de la salle des fêtes après location en option.

*Le conseil municipal, à l'unanimité (11), décide d'intégrer le nettoyage final dans la prestation de location (assuré par un agent communal ou une entreprise). La fiche de réservation et le tarif vont être modifiés en conséquence.*

Il est proposé de valider le principe d'un nettoyage annuel complet de la salle des fêtes et de la salle des associations.

*Le conseil municipal, à l'unanimité (11) valide le principe d'un nettoyage annuel complet et la proposition de l'entreprise DavidB.*

La commande d'un nettoyage complet va être faite dans les jours à venir.

En ce qui concerne le nettoyage de la salle des fêtes après location, il demandé au conseil municipal de se prononcer sur la solution à retenir.

*A l'unanimité (11), il décide de confier le nettoyage final après location à l'agent communal.*

*A l'unanimité (11), il décide de confier ce nettoyage final à l'entreprise DavidB en l'absence de Mme Anghour.*

### 2 - Informations :

#### Commission du personnel :

Lundi 28 février, choix des candidats à retenir pour le remplacement de l'agent technique communal (une vingtaine de candidature).

Samedi matin 12 mars, entretien avec les candidats retenus.

#### Urbanisme Modification simplifiée n°3 PLU :

Mise à disposition du public du dossier du 25 janvier au 25 février 2022, aux horaires d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site Internet. Bilan de la consultation, 2 visites et une observation. Consultation de la commission urbanisme le 7 mars, puis mise à jour finale du projet de modification n°3 par le bureau d'études, et enfin adoption du projet au prochain conseil municipal.

#### Voirie :

Compte rendu Commission Aménagement Voirie Département de la Drôme 3 février :

2 types d'aides : service des routes (chaussées RD, bordures et gestion des eaux pluviales de surface), services d'aide aux collectivités (aménagement places, mobilier urbain...). Le montant des aides inclut une participation au financement de la Maîtrise d'œuvre MO et du Contrôle Sécurité Protection Santé CSPS, sous forme d'une majoration de 8% sur subvention. Taux Chavannes 50%. Le Département utilise les amendes de polices pour compléter et garantir le 50%.

Coût global projet phases 1 et 2 : 1.033.495,06 €HT hors maîtrise d'œuvre 80.000€ HT.

Travaux estimatifs phase 1, lots 1 et 2 : 518.609,10 €HT, aide CD26 (Routes et aide collectivités) MO et CSPA incluse environ 280.000€

Travaux estimatifs phase 2, lots 1 et 2 : 250.927,50 €HT, aide CD26 (Routes et aide collectivités) MO et CSPA inclus environ 140.000€

Total des aides prévisionnelles Départementales 420.000,00 €HT.

Le département n'intervient pas sur le lot 3 (Eclairage et réseaux secs, 193.958,46 €HT pour les phases 1 et 2) et 4 (Espace verts, 70.000,00 €HT pour les phases 1 et 2).

Compte rendu de la commission voirie du 7 février 2022 : Traverse de village Centre, Ouest et Sud, discussion sur les extensions du réseau d'éclairage public et l'intégration de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement pris en charge par l'agglo.

Nouvelle commission voirie le 16 mars de 14h à 18h, traverse de village - éclairage public - assainissement - eaux pluviales

### **Conseil d'agglomération du 9 février 2022 : Ordre du jour :**

ADMINISTRATION GENERALE Ressources Humaines Tableau effectifs, Lancement procédure marché Equipements Protection Individuelle et vêtements de travail, Convention communes assistance technique, Mise à disposition véhicules, matériels et agents Tarifs 2022, Règlement intérieur Commission Appel Offres et Commission Délégation Services Publics, Désignation délégué Mission Locale Nord Ardèche, Désignation délégué Association Planète Môme, Désignation membre Comité pilotage Espace aquatique, Désignation délégué Syndicat eau potable Crussol Pays de Vernoux, Désignation délégué suppléant Syndicat Numérien ; ENFANCE – JEUNESSE Convention ADSEA Prévention spécialisée, Conventions Mission Locale Drôme Collines Royans Vercors et Mission Locale Nord Ardèche, ALSH Pont de l'Isère La Roche de Glun Fonds de concours ; CULTURE Syndicat Mixte Ardèche Musique Danse Désignation des 27 représentants, Syndicat Mixte Ardèche Musique Danse Convention de retrait, Education Arts et Culture (EAC) Conventions opérateurs culturels ; RIVIERES GEMAPI Veauve Merdarioux Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département Drôme, Stratégie acquisitions foncières milieux naturels et aquatiques Base tarifaire ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Règlements aide TPE avec et sans point de vente et actualisation d convention Région, Régularisation foncière terrain de l'entreprise GELIBERT Beaumont-Monteux, Renouvellement convention Département Ardèche aide Investissement Entreprises ; EAU ASSAINISSEMENT Modification périmètre Syndicat intercommunal eau potable Cance Doux, Modification du tarif assainissement de Marsaz ; HABITAT Convention Service Public Performance Energétique Habitat (SPPEH) année 2, Modification règlement aides rénovation logements, Règlement aides rénovation façades, Avis projet schéma accueil gens du voyage Drôme ; AGRICULTURE Aide arboriculteurs paiement cotisations Sharka Fredon, Information ; ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE Plan solarisation Principe Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) engagement communes (non soumis à délibération).

### **Arche Agglo : conseil des maires 2 mars 2022**

Ordre du jour : rapport d'orientation budgétaire 2022, Organisme Unique de Gestion Collective OUGC pour la répartition des volumes d'eaux prélevés à usage agricole.

#### **Puit forage :**

Déclaration forage professionnel (régularisation) parcelle ZE121, SARL Les Sables Mme Stéphanie Guillaume, chemin des Sables.

Déclaration forage professionnel (régularisation) parcelle ZE116, SARL Les Sables Mme Stéphanie Guillaume, chemin des Sables.

Déclaration puit professionnel (régularisation) parcelle ZA97, EARL Le Soleil des Collines M. Benoit Colombet, route de Chantermerle.

Déclaration forage professionnel (régularisation) parcelle ZE173, SARL Les Sables M. Dominique Courthial, route de Griauges.

Déclaration forage professionnel (régularisation) parcelle ZB37, M. Pierre Uzel, chemin de la Croze.

#### **Urbanisme :** Commission urbanisme du 7 février

Demande : Déclaration Préalable DP de M. et Mme Christian et Gisèle Colombet pour la construction d'une véranda accolée à une maison, chemin de Thiolattes. DP de Mme Isabelle Charreton et M. Thierry Uzel pour de l'isolation par l'extérieur sur leur maison, rue du presbytère.

DP de Mme Marie Banc pour de l'isolation thermique par l'extérieur et ravalement de façades, sur la maison d'habitation rue des Gourras.

Accord : Permis de Construire de M. Orger Guillaume et Mme pour la construction d'une maison lot n°5 au lotissement l'Orée du bois. DP de M. Jean Philippe Couloud pour la construction d'une piscine, chemin de Thiolattes. PC modifié Le Local ZA de Conring, route de Chantermerle.

#### **Travaux ou acquisition en cours :**

Salle des fêtes : mur Nord et Est entourant la cour, fin des travaux.

#### **Organisation du bureau électoral des élections Présidentielles :**

Dimanche 10 avril, 8h à 19h, élections Présidentielles 1er tour.

Dimanche 24 avril, 8h à 19h, élections Présidentielles 2nd tour.

#### **Divers :**

Point sur la réouverture du dancing.

Rencontre de la Région à propos du dossier « Vidéoprotection », le 8 mars à 19h.

Accueil des nouveaux Chavannais avec les associations Chavannaises : vendredi 10 juin à 19h à la salle des fêtes.

Fête des voisins 2022 en association avec les associations : réflexion à poursuivre, le jour de la fête du village, le dimanche 28 août ?

Les tarifs « assainissement » des abonnés « assainissement collectif » (gestion Arche Agglo) augmentent en 2022 : part fixe 30.55€ HT an (28.80€ HT en 2021), part variable 0.74€ HT le m<sup>3</sup> (0.70€ HT en 2021).

La commune de Chavannes a été classée à l'état de catastrophe naturelle pour raison de sécheresse entre le 23 avril 2020 et le 15 septembre 2020 par arrêté interministériel en date du 21 décembre 2021 paru au JO du 14 janvier 2022.

L'assureur de la commune, Groupama, après révision du dossier communal et en raison de la faible « sinistralité » de la commune, réduit la prime annuelle de 1.600€. Elle s'élèvera à 4.067€.

Action solidaire pour l'Ukraine, actions possibles, décision de prolonger la réflexion.

#### **Autres dates :**

Réunion commission urbanisme lundi 7 mars à 19h : clôture processus modification simplifiée du PLU et dossiers en cours

Conseil d'école à Chavannes, jeudi 10 mars à 18h.

Comité syndical du Syndicat d'Assainissement Marsaz Chavannes, le mercredi 16 mars à 18h.

Commission finances, le mercredi 16 mars à 20h30.

Commission électorale, le vendredi 18 mars à 18h45.

Eglise, samedi 19 mars, de 9h à 17h, déménagement mobilier et autres objets avant travaux restauration.

Commission Communale des Impôts Directs CCID, mercredi 23 mars à 18h.

Conseil municipal (budget), le jeudi 24 mars à 20h30.

Conseil municipal, le jeudi 21 avril à 20h30,

Fête de la nature à l'étang du Mouchet, le samedi 21 mai de 14h à 17h30. Organisation Arche Agglo.

Informations dates élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022.